

RÈGLEMENT

Rallye-enquête

Opération Auroch



RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

Opération Auroch

ARTICLE 1 ORGANISATION

Ce rallye est organisé par l'association Toulouse Polars du Sud ayant son siège 3, rue Georges Vivent, 31100 Toulouse, dans le cadre du Festival International des Littératures Policières de Toulouse.

Le rallye-enquête **Opération Auroch** se déroulera le **dimanche 11 octobre 2026 à partir de 9h30**.

Le rallye consiste en une enquête dont les éléments nécessaires à sa résolution seront à découvrir par les équipes constituées. Pour cela, les équipes effectueront un parcours en quête d'indices dans différents sites de la ville.

ARTICLE 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce rallye est **ouvert à toute personne physique**, à l'exception des personnes ayant participé à sa conception et mise en œuvre.

Aucune limite d'âge n'est requise ; nous demandons uniquement aux enfants de moins de 18 ans d'être accompagnés par au moins un adulte qui sera le capitaine de l'équipe. En outre les mineurs qui participent à ce jeu doivent avoir obtenu préalablement l'autorisation de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale.

Ce rallye peut être réalisé **en individuel ou par équipe** (maximum 5 personnes - hors enfants de moins de 10 ans).

Le rallye est accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Les discours de départ et de remise des prix seront interprétés en LSF.

La participation est libre, gratuite et sans obligation d'achat. La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour participer au jeu, il convient de **se préinscrire** en suivant la procédure indiquée sur notre site internet www.toulouse-polars-du-sud.com **avant le mardi 6 octobre 2026 12h**.

RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

Opération Auroch

Toutes les communications relatives au rallye-enquête (demandes d'information, annulation de pré-inscription, etc...) devront être adressées à : inscriptionrallyets@gmail.com avant le samedi 10 octobre 18h.

Lors de la procédure de pré-inscription et afin de limiter les temps d'attente, un créneau horaire sera affecté à chaque équipe.

Les participants préinscrits devront se présenter à l'heure dite. Ils seront prioritaires au départ.

Les participants non préinscrits, ou les participants préinscrits qui n'auraient pas respecté le créneau qui leur a été affecté, pourront **se présenter, le dimanche 11 octobre 2026 à partir de 10h**, au Festival Toulouse Polars du Sud 3 Rue Georges Vivent à Toulouse. Ils seront autorisés à participer en fonction des places disponibles.

Toute autre modalité de participation est exclue. Les participants devront obligatoirement donner les nom, prénom et adresse e-mail du capitaine de l'équipe.

L'association Toulouse Polars du Sud se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date indiquée ci-dessus si un nombre critique de participants était dépassé.

ARTICLE 3

DÉROULEMENT DU RALLYE

Le dimanche 11 octobre 2026, chaque équipe devra se présenter au Festival Toulouse Polars du Sud. Le capitaine se verra remettre un dossier d'enquête dans lequel se trouveront la fiche de présentation et de départ du rallye, un plan du métro et un plan de la ville.

Les équipes seront réparties en plusieurs groupes, en fonction du créneau horaire affecté pour les préinscrits ou en fonction de l'heure de validation de leur inscription pour les autres. Le départ de chaque groupe s'effectuera à 15 minutes d'intervalle afin de procéder à la distribution des dossiers d'enquête et à la présentation du rallye par l'auteur, Hervé Jubert, qui donnera également le top départ à chaque groupe. Le temps total mis par chaque équipe pour effectuer le parcours sera pris en compte à l'arrivée.

Chaque fiche comportera une ou des question (s) dont la ou les réponse(s) devront être

RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

Opération Auroch

présentée(s) au lieu-étape suivant pour obtenir une nouvelle fiche qui leur permettra d'accéder à l'étape suivante. La dernière fiche, « le rapport d'enquête », comportant les réponses aux dernières questions posées devra être remise à l'arrivée. L'heure de la remise du rapport d'enquête sera retenue comme heure d'arrivée de l'équipe. La solution de l'enquête, « la fiche Dénouement », sera remise aux équipes après leur arrivée.

Ce rallye est l'expression d'un esprit de convivialité et de partage, merci d'appliquer les règles de courtoisie et d'usage en vigueur.

ARTICLE 4

DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Les 10 équipes gagnantes seront les 10 équipes les plus rapides pour réaliser le parcours et résoudre l'enquête. Les éventuels ex-æquo seront départagés par tirage au sort.

Les équipes devront être parvenues **sous le chapiteau du Festival Toulouse Polars du Sud, 3 rue Georges Vivent, 31100 Toulouse** (métro Basso-Cambo) **au plus tard à 14h30.**

L'annonce des résultats et l'éventuel tirage au sort se dérouleront à 15h00 et les équipes gagnantes seront appelées par l'organisateur pour retirer leur lot. Si une équipe n'est pas présente pour retirer son lot, c'est l'équipe la suivant immédiatement dans le classement qui prendra sa place.

Les lots sont composés de livres et goodies.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Aucune forme de rémunération ou remboursement des frais engagés ne pourra être exigée par les participants et les lauréats.

RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

Opération Auroch

ARTICLE 5

CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement est disponible en écrivant à :

Toulouse Polars du Sud

3, rue Georges Vivent

31100 Toulouse

ou consultable sur le site *www.toulouse-polars-du-sud.com*

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande. Timbre remboursé sur la base du tarif lent 20 g « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, limité à un remboursement par foyer.

ARTICLE 6

CONTRACTUALISATION

La participation au rallye enquête emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Si un avenant intervient postérieurement à sa pré-inscription, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, le rallye enquête venait à être reporté, modifié ou annulé.

L'organisateur du rallye enquête se réserve le droit de reporter, annuler ou de modifier le rallye, notamment en fonction des circonstances météorologiques ou sanitaires. Des additifs, ou des modifications, à ce règlement peuvent être publiés avant la date du rallye enquête. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

En tout état de cause, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

Opération Auroch

ARTICLE 7

GRATUITE DE LA PARTICIPATION

La participation à ce rallye est entièrement gratuite.

ARTICLE 8

LITIGES ET RESPONSABILITÉ

Tout dédommagement qui résulterait de la participation au rallye, de la renonciation à participer en cas d'avenant, d'une quelconque modification du règlement, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un lot est exclu.

L'organisateur sera dégagé de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure qui priverait même partiellement un gagnant de son gain.

L'organisateur décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation et/ou du fait de son utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

Les gagnants renoncent en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre l'organisateur en ce qui concerne la dotation, notamment ses qualités ou toute conséquence engendrée par la mise en possession de la dotation.

Toulouse Polars du Sud décline toute responsabilité concernant d'éventuels accidents survenant pendant la durée du rallye.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement, sera soumise à l'organisateur. Ses décisions seront réputées souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois suivant la date du rallye, soit le 10 novembre 2026.

RÈGLEMENT RALLYE-ENQUÊTE

Opération Auroch

ARTICLE 9

INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations nominatives et données à caractère personnel concernant les participants et les gagnants de ce rallye enquête sont destinées exclusivement à l'usage de l'organisateur dans le cadre du jeu.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce jeu et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Les participants ainsi que leurs tuteurs légaux s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification d'un droit d'accès, de rectification et de suppression à l'ensemble des données les concernant. Aucun frais ne sera demandé.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : Toulouse Polars du Sud - 3, rue Georges Vivent - 31100 Toulouse.

Les Données personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée du jeu et la remise de l'ensemble des lots.

Les données collectées lors de l'inscription sont obligatoires pour participer au jeu. Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

L'organisateur s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et à ne les divulguer qu'aux personnes qui ont besoin d'accéder à ces données dans le cadre du jeu.

Les participants, ainsi que leurs tuteurs légaux s'ils sont mineurs, donnent l'autorisation à l'association Toulouse Polars du Sud et à son partenaire d'utiliser les noms et prénoms des gagnants dans des publications « presse » ou internet ainsi que leur image, dans le cadre strict de la promotion du présent rallye-enquête. Cette autorisation est donnée à titre gracieux.